

INFORMATIONS IMPORTANTES

POUR TOUTES LES SALLES

- * **Une attestation d'Assurance Responsabilité Civile et un chèque de caution** sont obligatoires. Les chèques de caution et de règlements doivent être émis au nom de la personne demandeuse.
- * **Le délai réservation avant la manifestation** est de maximum 1 an et minimum 2 mois.
- * **L'installation d'une buvette par les organisateurs** est soumise à une demande d'autorisation de débit de boisson temporaire auprès du service évènementiel
- * **Pour toute demande de matériel**, remplissez le formulaire de demande de matériel. Celui-ci devra être retourné en Mairie au minimum un mois avant la date de l'évènement.

POUR LA SALLE DES FETES

- * **Capacité** : maximum 280 personnes debout et 180 assises (personnel compris)
- * **Dimension de la salle** : 240m² **Dimension de la scène** : 68m²
- * **La remise des clés** se fera le samedi à 9h à la salle avec M^{me} Molé responsable des salles, procédera à l'état des lieux
- * **Un code d'accès vous sera fourni pour l'ouverture de la porte principale**

POUR LA SALLE DU MINI-CLUB

- * **Un code d'accès vous sera fourni pour l'ouverture de la porte principale**
- * **Capacité** : maximum 80 personnes debout et 80 assises (personnel compris)
- * **Un code d'accès vous sera fourni pour l'ouverture de la porte principale**
- * **La remise des clés** se fera le samedi (ou dimanche) à 9h à la salle avec M^{me} Molé responsable des salles, procédera à l'état des lieux

POUR LA SALLE DE TENNIS

- * **Capacité** : maximum 20 personnes assises (personnel compris)
- * **La remise des clés** se fera le samedi (ou dimanche) à 9h à la salle avec M^{me} Molé responsable des salles, procédera à l'état des lieux

UTILISATION D'UN ESPACE PUBLIC

- * Merci de prendre contact avec les Services techniques pour **établir un arrêté municipal**